

# Inscription DoKi - DoIn - Shiatsu - FFST

## Zen&QiLibre

42 rue Professeur Patel  
69009 LYON  
06 72 08 82 77  
beferlay@zeneqilibre.net



Shiatsu Familial  Do Ki  Do In  Weekends  Cursus FFST

M.  Mme  Mlle

Nom :

Prénom :

né(e) le :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone personnel Fixe et/ou Portable :

E-mail personnel :

Profession :

Niveau :

Date d'inscription :  Période : 2010 / 2011

Règlement au Trimestre<sup>1</sup>  ou à l'Année<sup>2</sup>

<sup>1</sup> un trimestre commencé est un trimestre dû.

<sup>2</sup> le règlement peut se faire en un, ou trois chèques retirés sur trois mois.

Coût Total (€) du choix des modules

Pratiques	1 <sup>er</sup> Trim.	2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> Trim.	Total	Année
Shiatsu Familial	180 €	150 €x 2	480 €	441 € 3 x 147€
DoKi ou DoIn	85 €	70 €x 2	225 €	200 € 2 x 100€
DoKi + DoIn	160 €	130 €x 2	420 €	390 € 3 x 130€
Cursus FFST*	-	-	-	1101 € 3 x 367€
Shiatsu + DoIn	230 €	200 €x 2	630 €	600 € 3 x 200€
Shiatsu+DoIn+DoKi	290 €	270 €x 2	830 €	759 € 3 x 253€
Weekends	-	-	-	501 € 3 x 167€

### Conditions & modalités :

En cas de règlement par trimestre (Do Ki, Do In & Shiatsu Familial), un trimestre commencé est un trimestre dû.

En cas d'absence, il n'y a pas de restitution du montant des cours.

La diffusion des documents fournis dans le cadre des cours est strictement interdite. La pédagogie étant suffisamment performante, les photos, enregistrements audio et vidéo pendant les cours ne sont pas acceptés. Tout contrevenant se verra refusé l'accès aux cours et le montant de la formation sera encaissé.

### \*En ce qui concerne spécifiquement le cursus F.F.S.T :

**Préinscription à partir de juin :** Règlement par chèque de banque d'un montant de **200€ d'arrhes**, non remboursable en cas de désistement. Le solde (900€) sera réglé le premier cours en un, ou plusieurs chèques retirés dans le trimestre en cours.

**Après avoir commencé la formation,** le stagiaire s'engage à suivre l'intégralité de la formation où il est inscrit (la session en cours). En cas d'abandon et quelque soit la période dans l'année, la totalité du coût de la formation reste due.

1<sup>er</sup> chèque **d'arrhes** de préinscription, ou 1<sup>er</sup> chèque d'inscription :

Banque : \_\_\_\_\_ chèque N° \_\_\_\_\_

2<sup>nd</sup> et 3<sup>eme</sup> chèques éventuels retirés à un mois d'intervalle avant la fin de l'année civile :

chèque N° \_\_\_\_\_ chèque N° \_\_\_\_\_

Je certifie sur l'honneur avoir lu et accepté les différentes clauses du contrat ci-dessus ainsi que d'avoir pris connaissance des dates et du programme concernant la formation choisie.

**Signature**

Avertissement : l'approche énergétique, ne s'apparente pas à une pratique médicale au sens occidental du terme et ne doit en aucun cas se substituer à une consultation chez un médecin. Compte tenu de la loi du 30/04/1946, décret 60669 de l'article L489 et de l'arrêté du 8/10/1996, il ne s'agit nullement de soins médicaux ou de kinésithérapie, mais de techniques de bien-être par la relaxation physique et la détente, libératrices de stress.